

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 07 JUILLET 2026 à 19H00**

N° 2026-051

**OBJET : Tarifs périscolaires applicables
à compter du 1^{er} septembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 26

L'An **DEUX MIL VINGT SIX**, le **SEPT JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-six, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

PRESENTS : (22)

Marielle JUILIEN, Maire, Nicolas BALMONT, Anne-Gabrielle JOUFFREY, Richard FROSSARD, Laurence GODENIR, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Christine CLAUDE, Bernard CHATELAIN-CADET Adjoints au Maire et Denise AVRILLIER, Jocelyne GHENO, Laurent STEFANI, Jean-Pierre CHOMIENNE, Isabelle DAGAND, Rodolphe GOUSSAIN, Delphine FALQUET, Valérie DUTHEIL, Marie-Pierre COLUBI, David HERRERO, Nicolas LAVEUVE, Etienne RAGOT, Brigitte VERGER et Philippe CHAPPET, conseillers municipaux.

ABSENTS ET REPRESENTES : (4)

Angélique DALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DAGAND, Clémentine DUNAND a donné pouvoir à Valérie DUTHEIL, Yoann COURSEL a donné pouvoir à M. Nicolas BALMONT, Antonia CHARLES a donné pouvoir à Philippe CHAPPET.

ABSENT ET EXCUSE (1)

Marc WILD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Etienne RAGOT

LE MAIRE expose

Chaque année scolaire, le Conseil Municipal réévalue les tarifs des services municipaux périscolaires afin de mettre en lien les charges supportées par la Commune pour la mise en place du service auprès des familles et la tarification des services de cantine et de garderie périscolaire auprès des usagers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les propositions d'augmentation formulées par les commission petite enfance – enfance-jeunesse et finances et administration générale réunies conjointement le 30 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu annuellement de réviser les tarifs des services périscolaires pour prendre en compte l'augmentation des charges liées à l'organisation des services,
Considérant que la Commune de Doussard bénéficie du dispositif « Cantine à 1€ » porté par l'Etat dans le cadre de la mise en place de la tarification sociale des cantines scolaires,



**APRES AVOIR DELIBERE
 DECIDE, à l'unanimité – 26 voix pour**

D'APPROUVER les tarifs des services périscolaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 tels que proposés par les commissions petite enfance, enfance et jeunesse et Finances-Administration générale comme suit :

TARIFS CANTINE applicables au 01/09/2026	FORFAIT CANTINE (repas + garde)	<i>dont REPAS</i>	<i>dont FRAIS DE GARDE - Pause méridienne</i>
QF1 (0 à 620)	0,98 €	0,49 €	0,49 €
QF2 (621 à 800)	1,00 €	0,50 €	0,50 €
QF3 (801 à 950)	4,77 €	2,38 €	2,39 €
QF4 (951 à 1500)	5,19 €	2,59 €	2,60 €
QF5 (1501 à 2000)	5,65 €	2,82 €	2,83 €
QF6 (+ DE 2001)	6,07 €	3,03 €	3,04 €
SANS QF	6,07 €	3,03 €	3,04 €
Adulte	11,35 €		

TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE (matin et soir) applicables au 01/09/2026	
Tarif à la demi-heure	Goûter (unité)
1.61€	0.21€

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
 Etienne RAGOT

Le Maire,
 Marielle JUILIEN


